



Commission des finances

Bottens, le 25 novembre 2023

Au Conseil communal

De et à

1041 Bottens

Conseil communal de Bottens

Rapport de la commission des finances statuant sur le Préavis Municipal 2023-09 relatif :

Budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2024.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances composée de MM. David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet, Frédéric Delacrausaz, s'est réunie le 13 novembre afin de débattre et de statuer sur le préavis cité en titre.

Elle a également envoyé quelques questions au responsable du Préavis, lequel a répondu avec satisfaction. Nous remercions nos municipaux de leurs réponses lors d'une rencontre avec notre commission.

Ce budget présente un excès de charges s'élevant à CHF 253'671.00 (CHF 303'048.00 en 2023). La réserve générale permet d'absorber ce déficit budgété. Sans la modification de la comptabilisation des amortissements, le budget serait identique à l'année précédente.

Nous constatons des dépenses supplémentaires notamment au niveau du personnel. Certains postes ont été modifiés par des imputations internes, d'autres ont été remplacés par des services externes (vestiaire salle de gym) et également un poste à plein temps supplémentaire au niveau de la voirie a été budgété. Quant à la masse salariale de l'administration elle a également été augmentée, ceci en vue du travail à fournir pour le passage au nouveau plan comptable MCH2 en 2025.

Concernant la modification de la comptabilisation des amortissements elle est à notre avis pas contraignante mais plutôt ajustée afin de respecter les règles du règlement des communes. Elle ne concerne cependant que le patrimoine financier.

Les coûts de l'informatique sont principalement dus au changement du prestataire informatique.

Nous constatons les revenus du battoir et les appartements sont en vue d'être totalement loués.

Pour toutes ces raisons, la commission des finances à l'unanimité accepte ce préavis en l'état.

Pour rappel, le rôle de la Commission des finances est de statuer sur les incidences financières pour la Commune

Conclusion

Ceci étant exposé, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal de Bottens d'accepter le préavis 2023-09 tel que présenté.

- d'accepter la nouvelle politique d'amortissement du patrimoine financier telle que présenté;
- d'accepter le budget des comptes de fonctionnement 2024 tel que présenté ;

Les membres de la Commission des finances :



David Bailly, Président



Patrick Oyon, Membre



Hervé Pittet, Membre



Frédéric Delacrausaz, Rapporteur